DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes
- - - - - - - -

13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Année 2023

Décision du 6 mars 2023

03.2023-01	**COMMUNICATION** **Marché à procédure adaptée « Distribution des calendriers de collecte des déchets de Clisson Sèvre et Maine Agglo sur les 16 communes de l'agglo »**

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article R.2123-1, 1° du Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°22.02.2022-17 du Conseil communautaire en date du 22 février 2022 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

Considérant que la société Andégave Communication, sise 9 rue Jean Mermoz 44980 Sainte-Luce-sur-Loire, dispose des compétences et garanties requises pour assurer la prestation demandée,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

D É C I D E

ARTICLE 1 : de conclure un contrat pour la distribution des calendriers de collecte des déchets de Clisson Sèvre et Maine Agglo sur les 16 communes de l'Agglo, avec la société Andégave Communication, sise 9 rue Jean Mermoz 44980 Sainte-Luce-sur-Loire, pour un montant de 7 900 € H.T. soit 9 480 € T.T.C.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Madame la Trésorière Communautaire.

« Pour extrait conforme au registre »

Le Président,
Jean-Guy Cornu

AR-Préfecture de Nantes
044-200067635-20230307-3-AU

Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 07-03-2023
Publication le : 07-03-2023

Publication sur le site internet le : 08/03/2023